

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 
ID : 974-249740101-20261005-2026_075_BC_10-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2026_075_BC_10
*Attribution d'une subvention à
l'Office Central de la Coopération à
l'École (OCCE) pour financer les
écoles lauréates de l'appel à projets
Lékol'O « Réduisons nos déchets
organiques » 2026-2027.*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD
SINGAINY - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M.
Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel
PAUSE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Nombre de votants : 14

Mme Manon VINCELOT - Mr Erick FONTAINE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

M. Eric RENE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Karim
JUHOOR procuration à M. Gabriel AUBERT - M. Olivier HOARAU
procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- la convocation a été faite le :
29 septembre 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/10/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 OCTOBRE 2026

AFFAIRE N°2026 075 BC 10 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE (OCCE) POUR FINANCER LES ÉCOLES LAURÉATES DE L'APPEL À PROJETS LÉKOL'O « RÉDUISONS NOS DÉCHETS ORGANIQUES » 2026-2027.

Le Président de séance expose :

Contexte

La réduction des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux) est un des axes prioritaires d'intervention de l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest dans le cadre de sa politique de prévention des déchets et de la mise en œuvre de la stratégie déchet 2024-2035.

Depuis plusieurs années, un appel à projets est lancé à destination des établissements scolaires du primaire orienté sur cet axe pour inciter les écoles à mettre en place des actions concrètes d'utilisation des déchets organiques comme des ressources pour les sols permettant l'embellissement des cours.

L'objectif est triple :

1. S'assurer que la thématique soit traitée par plus d'un quart des scolaires ;
2. Favoriser l'émergence de réalisations concrètes et pérennes au sein des établissements ;
3. Valoriser l'appel à projets auprès des parents et du grand public au travers d'un blog interactif que doivent alimenter les classes et établissements.

Bilan de l'année 2025-2026

75 projets ont été déposés et concernaient 12 163 élèves.

L'évaluation globale par les enseignants est très bonne avec une note 8,7/10.

100% des répondants confirment que l'organisation mise en place pour gérer les biodéchets va être maintenue l'année scolaire prochaine.

Parmi les critiques à l'appel à projets, il y a :

- Le manque de diversité des sites à visiter et des intervenants ou leurs tarifs (10%) ;
- Les principales pistes d'amélioration concernent l'élargissement de Lékol'O à d'autres thématiques environnementales et types de déchets, ainsi que l'élargissement des dépenses et activités éligibles (8%).

Usage de la subvention (2024-2025) :

Rem : les données 2025-26 ne sont réceptionnées qu'à partir de septembre 2026

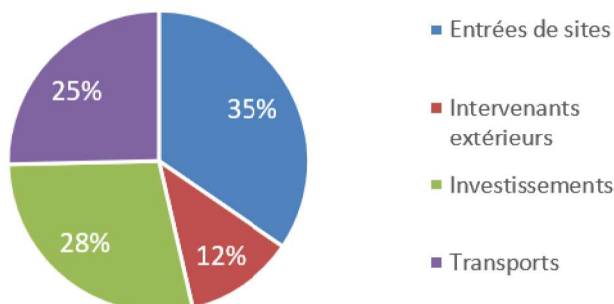
Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 974-249740101-20261005-2026_075_BC_10-DE



Résultats des candidatures 2026-2027

84 projets ont été déposés pour 14 482 élèves concernés.

Environ 18% des projets concernent de nouveaux établissements.

Rem : le détail des inscriptions par commune est fourni en annexe

Convention de financement et frais de gestion

Si le suivi pédagogique des projets est assuré par les référents éducation à l'environnement et au développement durable de l'Éducation Nationale tout du long de l'année scolaire, le suivi administratif et financier est assuré par l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) auquel les établissements sont adhérents.

Pour ce suivi, l'OCCE bénéficie de 5% de frais de gestion en sus de la subvention octroyée aux établissements scolaires soit 5 792,80 € pour un budget dédié aux projets de 115 856 €.

Le montant total de la subvention est de 121 648,80 €.

Communes concernées par l'action :

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu
X	X	X	X	X

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 17/09/2026.

.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 03/09/2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- ATTRIBUER une subvention de 121 648,80 € à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) pour financer les écoles lauréates de l'appel à projets Lékol'O, dont 5 792,80 € sont alloués à la gestion administrative et financière des projets ;

- VALIDER le projet de convention joint en annexe ;

- DIRE que les crédits sont prévus au budget 2026 de l'établissement aux chapitres et nature qui correspondent ;
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président